

# Certificat

## des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2110\_CN\_02715 - V.2

Début de validité de la certification : 13/10/2021

Echéance de la certification : 12/10/2024

Date d'émission du certificat : 19/12/2022

ISQ Certification certifie que

### **SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA MARQUE ERGONALLIANCE**

**1 PLACE URANIE 94340 JOINVILLE-LE-PONT**

SIREN : **429859556**

NAF : **7022Z**

Numéro de Déclaration d'activité : **11940558294**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 30 décembre 2021 prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur

#### **Pour la(es) catégorie(s) d'actions concourant au développement des compétences suivante(s) :**

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

#### **Et pour le site suivant :**

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA MARQUE ERGONALLIANCE - 1 PLACE URANIE 94340 JOINVILLE-LE-PONT

Catherine TERRIEN  
Présidente, ISQ Certification

